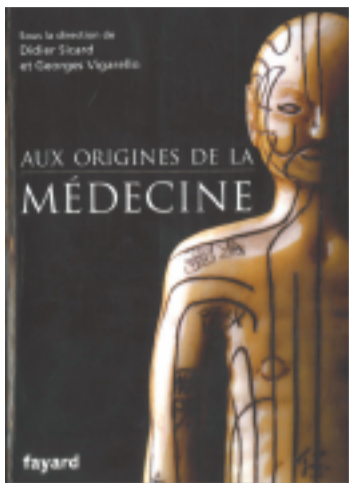


La santé en librairie

Réflexions sur notre discipline Il était une fois la médecine

Où commence le champ de la médecine et où s'arrête-t-il ? Les frontières de son usage ont rarement été figées mais elles sont aujourd'hui particulièrement mouvantes et instables. « Aux origines de la médecine », ouvrage collectif dirigé par Didier Sicard et Georges Vigarello, aborde les enjeux des relations de l'homme avec cette discipline qui a désormais envahi le quotidien de tous et propose une intéressante réflexion sur les nouvelles et possibles frontières de son usage.



L'HISTOIRE de la médecine ne se résume pas à son impressionnant parcours technique et scientifique, elle embrasse aussi les attentes de chacun, de la maladie au bien-être en passant par la maîtrise du corps en général, ses variations avec l'histoire sociale, culturelle et politique. En quelques décennies, la médecine a vécu une profonde métamorphose de ses pratiques et de ses savoirs et l'espérance de vie a doublé en deux cents ans. L'exigence de santé a peu à peu pris le pas sur le seul traitement des maladies et traverse chacun de nos comportements. De fait, le territoire médical s'est

étendu comme jamais, soulignent Didier Sicard et Georges Vigarello en préambule, et, si la réussite de cette aventure médicale est incontestable à bien des égards, elle est aussi porteuse d'ambivalences, sources de défis et de conflits nouveaux. C'est de cette complexité que parle le dernier-né de cette collection, dont le premier ouvrage remarqué avait été consacré « Aux origines de l'humanité ».

Moment fondateur. Le champ des origines de la médecine est aussi vaste que celui de l'histoire de l'humanité. Si la maladie est un concept

et la médecine un système, comme l'écrit Pierre Thillaud dans le premier chapitre, consacré aux temps préhistoriques de la médecine, de tout temps, l'être humain a cherché à panser ses plaies. Pour autant, « le moment hippocratique » apparaît comme fondateur de notre médecine, dans la tradition occidentale, explique l'historienne Armelle Debru. Commence alors une saga étonnante que nous content une vingtaine d'auteurs, historiens, biologistes, sociologues, anthropologues, philosophes ou psychiatres, de Jean Claude Ameisen à Dora Weiner. Traditions, croyances et rationalités,

inventions de la modernité du XVI^e au XVIII^e siècle, naissance de la médecine contemporaine au XIX^e, passage de la révolution scientifico-technique à la révolution de l'épanouissement de soi sont autant d'axes autour desquels s'articulent une trentaine de chapitres.

Qu'il s'agisse du long chemin de l'objectivation du corps à la classification des maladies, des évolutions de la notion de santé ou de soins, de la résistance des croyances ou du recours à d'autres rationalités, des évolutions de la médecine psychosomatique ou de l'univers hyper-technique de la médecine moderne, du coût de la santé ou des inégalités face à l'accès aux soins, des choix collectifs ou des enjeux éthiques, les auteurs concentrent chaque fois leurs explorations sur les enjeux des relations des hommes avec la médecine. « L'exigence d'une totale re-définition des politiques de santé vient du total renouvellement des sciences et des techniques et du total renouvellement des attentes et des comportements », concluent Didier Sicard et Georges Vigarello.

> Dr CAROLINE MARTINEAU

Sous la direction de Didier Sicard et Georges Vigarello, « Aux origines de la médecine », Fayard, 474 p., 48,90 euros.

Difficultés d'apprentissage

Un enseignement expérimental pour les 11-16 ans

Le collège privé Tournesol, qui a ouvert ses portes le 5 septembre dans le 15^e arrondissement de Paris, offre une scolarité alternative pour les enfants âgés de 11 à 16 ans atteints de troubles cognitifs ou mentaux. Des portes ouvertes sont organisées ce mardi.

« NOUS VOULIONS passer de la phase du constat, la détresse de ces élèves, à l'action », indique Olivia Marchal, la directrice du collège à classe unique. L'association Tournesol regroupe une équipe pluridisciplinaire de professionnels bénévoles (pédagogues, pédopsychiatre, psychologues) et une équipe pédagogique salariée dédiée à l'enseignement, dont le niveau va du cours préparatoire à la 5^e.

Les enfants accueillis, dix au maximum dans la classe, âgés de 11 à 16 ans, souffrent de troubles divers : épilepsie, autisme, troubles du comportement, troubles des fonctions cognitives. « Je ne peux pas prendre tout le monde », poursuit Olivia Marchal, qui souhaite valoriser l'entraide et conserver l'équilibre de la structure. Quelques semaines après cette première rentrée, « je peux vous dire que la mayonnaise prend : les enfants se soutiennent entre eux » comme lorsqu'il faut grimper sur le mur d'escalade.

La pédagogie à plein temps est fondée sur la diversification des apprentissages : fondamentaux le matin et ateliers pédagogiques l'après-midi, avec, par exemple, une approche concrète des mathématiques à travers la cuisine, l'expression orale et corporelle par le théâtre. Le cursus de chaque élève intègre un projet pédagogique et un projet professionnel à plus ou moins long terme.

Pour Olivia Marchal, il ne s'agit pas de concurrencer d'autres structures mais de proposer une alternative aux enfants qui ne supportent pas les grands groupes scolaires.

Une nouvelle solution. Depuis 1975, le contexte réglementaire renforce l'inclusion des personnes handicapées en milieu scolaire. « Des progrès sont faits », confirme Olivia Marchal. Mais pour cette tranche d'âge, la scolarisation des élèves présentant un trouble mental est plus souvent à temps partiel, essentiellement en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), c'est-à-

dire par regroupements pédagogiques au sein des collèges ordinaires. « Ces structures ne sont pas faites pour tout le monde. Les enfants que nous avons accueillis étaient, pour bon nombre d'entre eux, en souffrance scolaire, voire déscolarisés. Notre classe n'est sûrement pas la panacée, mais c'est une nouvelle solution », précise la directrice, qui reconnaît que l'admission au collège Tournesol est « très chère : 650 euros par mois sur dix mois. Tout reste en effet à notre charge, puisque nous délivrons un enseignement privé hors contrat agréé par l'Éducation nationale, et cela pendant cinq ans. Nous n'avons

donc pas de subventions. Toutefois, les parents peuvent obtenir un soutien de l'aide sociale à l'enfance. »

À terme, les membres de l'association Tournesol espèrent créer trois classes (au plus) et essaimer leur expérience. Cette année, sept élèves ont fait leur rentrée. Trois places sont encore disponibles. Une journée « portes ouvertes » est organisée ce mardi, de 16 h 30 à 18 h 30, pour faire connaissance avec l'établissement.

> STÉPHANIE HASENDAHL

Collège Tournesol, 97 bis, rue Balard, 75015 Paris. Site : www.tournesol75.fr.

Environnement

Les contenants alimentaires se libèrent du BPA

À l'unanimité, l'Assemblée vient de voter l'interdiction du bisphénol A (BPA) dans les contenants alimentaires. La mesure s'appliquera à compter de 2014, mais dès 2013 pour les contenants alimentaires de produits destinés aux enfants de moins de 3 ans, conformément à un amendement introduit par le ministre de la Santé, Xavier Bertrand.

APRÈS L'INTERDICTION en 2010 des biberons contenant du bisphénol A, la suspension de la fabrication et de la commercialisation de tout conditionnement alimentaire avec ce composé est « une bonne chose », s'est réjoui le député PS et médecin Gérard Bapt, à l'origine de cette proposition de loi. « Cette mesure devrait réduire significativement l'exposition quotidienne à ce perturbateur endocrinien et

contribuer à diminuer l'intoxication du fœtus via la contamination maternelle », se félicite le Réseau environnement santé (RES), en exhortant l'Europe à suivre cet exemple. Son porte-parole, André Cicoletta, estime que « la crédibilité de l'Agence européenne de sécurité alimentaire, l'EFSA, est remise en question », et qu'elle ne peut « continuer de nier la réalité des connaissances scientifiques en maintenant une dose journalière admissible qui ne tient pas compte des centaines d'études montrant des effets aux faibles doses ».

La prochaine étape consiste à s'assurer de l'innocuité des produits de substitution. Un rapport doit être transmis au Parlement au plus tard le 31 octobre 2012, a annoncé Xavier Bertrand. Mais « aucune étude scientifique probante n'aura eu le temps d'être menée à bien », déplore la députée PS et médecin

Michèle Delaunay. « Des résultats incomplets pourront être avancés par les industriels pour démontrer qu'ils ne disposent pas de substituts définitivement innocents et demander la prorogation » de la mesure.

D'ici à l'application de la mesure, une campagne d'information à destination des femmes enceintes et allaitantes et des parents de jeunes enfants sera lancée par le ministère. Gérard Bapt a toutefois regretté que cette campagne « n'inclue pas d'ores et déjà des informations de précautions concernant les phtalates et l'aspartame ». Les sénateurs doivent maintenant inscrire « au plus vite » cette proposition de loi à son ordre du jour pour que puisse être réalisé « dans un délai très bref l'étiquetage obligatoire des contenants comportant du bisphénol A », indique Michèle Delaunay.

> S. H.

TAXE SODAS

Les boissons aux édulcorants aussi ?

Se refusant initialement à taxer davantage les boissons sucrées contenant des édulcorants, le gouvernement ne ferme désormais plus la porte à cette possibilité. Mercredi dernier, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2012, la commission des finances de l'Assemblée nationale a validé un amendement UMP/Nouveau Centre qui élargit l'assiette de la nouvelle taxe sodas aux édulcorants. La ministre du Budget et porte-parole du gouvernement, Valérie Pécresse, a pris acte de l'adoption de cet amendement issu de la majorité parlementaire. « C'est ce que souhaitent les parlementaires, nous en débattons. Mais ce sera pour financer la baisse du coût du travail agricole », déclare-t-elle. Cette taxe doit rapporter l'an prochain un total de 250 millions d'euros. La moitié de cette somme financera en partie les 210 millions de baisse de cotisations sociales sur les salariés permanents des exploitations agricoles, décidés par le gouvernement pour 2012. L'autre moitié ira à l'assurance-maladie. En pratique, le taux de contribution sur les sodas sera porté à 6,22 euros par hectolitre au 1^{er} janvier 2012, puis sera relevé chaque 1^{er} janvier dans une proportion égale à l'inflation (hors tabac) de l'avant-dernière année.

DÉPRESSION

Journée d'information

L'association France-Dépression* organise comme chaque année une manifestation à l'occasion de la Journée européenne de la dépression. Elle aura lieu le mercredi 19 octobre, de 14 à 22 heures, au siège de l'association (4, rue Vigée-Lebrun, 75015 Paris), avec pour thème « Prendre conscience pour vaincre la dépression ». Elle comprendra des ateliers, des conférences, des stands d'information, des démonstrations de thérapie complémentaire et des animations artistiques. Des conférences sont également organisées le 20 ou 21 octobre à Nancy, Bourges, Tours, Rouen. En 2020, la dépression sera la première cause mondiale d'invalidité, après les maladies cardio-vasculaires. Aujourd'hui, elle est déjà la deuxième cause d'invalidité pour les 15-44 ans.

* Tél. 01.40.61.05.66, www.france-depression.org, info@france-depression.org

ASSOCIATIONS

Agrément renouvelé

Trois associations ont obtenu le renouvellement de leur agrément au niveau national pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique : la fédération des associations d'aide aux victimes d'accidents médicaux (AVIAM), l'Association française des hémophiles (AFH) et l'Association française des diabétiques (AFD). Cet agrément est donné pour cinq ans.